

18 16/17
Du Septieme jour du mois de Decembre mil huit
cent cinquante-deux, Trois heures du soir

N° 34.

ACTE DE NAISSANCE de Luillie Marie Bochet

née le 14 de ce mois
à Trois heures du soir fille légitime
de Jeanne Marie Bochet
âge de Trente deux ans, profession de Marin

*Si l'enfant est natu-
rel, il faudra déclarer
s'il est reconnu ou non
reconnu.

et de Luillie de Soares son épouse
agée de Trente ans, profession de Ménagère
demeurant à Brihat

L'enfant présenté à l'Officier de l'État civil a été reconnu être
du sexe féminin

La déclaration de la naissance a été faite par Jeanne Marie
Bochet père de l'enfant Trois ans, profession de
_____ ans, profession de _____
demeurant à Brihat

Premier témoin, Sauv. Chauson de Boze
agé de quarante trois ans, profession de propriétaire
demeurant à Brihat

Second témoin, Charles Leves
agé de Cinquante quatre ans, profession de Cisserand
demeurant à Brihat

Lecture donnée de ce que dessus, les comparant et témoins ont
déclaré. Signé

Signé
Jeanne Marie Bochet

Constaté suivant la loi, par moi Charles Antoine Leves
Marie K Officier de l'État civil soussigné.

Charles Antoine Leves